

L' "IBIS", Œuvre d'adoption des enfants de pêcheurs et marins à Ostende

L'Œuvre de l'École des pupilles de la pêche a été fondée le 6 juillet 1906, au cours d'une séance tenue à l'hôtel de



Groupe de pupilles à bord du stationnaire.

ville d'Ostende sous la présidence de S. A. R. M^{gr} le Prince Albert de Belgique.

Dans son discours, le Haut Fondateur de l'Œuvre précisait en ces termes ses vues au sujet de l'entreprise :

« Depuis longtemps, ceux qu'a émus le sort de nos vail-
lantes populations côtières réclament un orphelinat.

» La chambre de commerce d'Ostende émettait un vœu
en ce sens, il y a déjà plus de sept ans.

» La mer, hélas! fait bien des victimes.

» Il y a dix jours à peine, une tempête effroyable est
encore venue augmenter la liste déjà si longue des disparus
et priver plusieurs familles de leur soutien.

» Pour toutes les industries, il y a des lois qui règlent la
réparation des accidents de travail. Or rien de semblable
n'existe en faveur de l'industrie de la pêche qui ne béné-
ficie pas de cette législation protectrice.

» Il est vrai que les enfants orphelins de pêcheurs sont
toujours recueillis par les autres familles; ainsi le veut la
traditionnelle et touchante solidarité qui unit ces rudes
travailleurs.

» Mais les enfants adoptés imposent une lourde charge
à ces familles nombreuses qui sont elles-mêmes dénuées
de ressources suffisantes. On conçoit aisément ce que sont
l'instruction et l'éducation de ces enfants dans de pareilles
conditions. Souvent aussi, les orphelins sont placés à la

campagne, chez des parents ou des amis, et ils deviennent
cultivateurs, mais ne reviennent jamais au métier de leur
père.

» L'œuvre qu'il convient d'instituer a pour objet : re-
cueillir, instruire, éduquer les orphelins de pêcheurs et
les conserver au métier de leurs ancêtres en leur donnant
un enseignement professionnel élémentaire.

» L'école des pupilles de la pêche ne recueillera pas seule-
ment des orphelins de pêcheurs d'Ostende, mais bien ceux
de tout le littoral ainsi que d'Anvers.

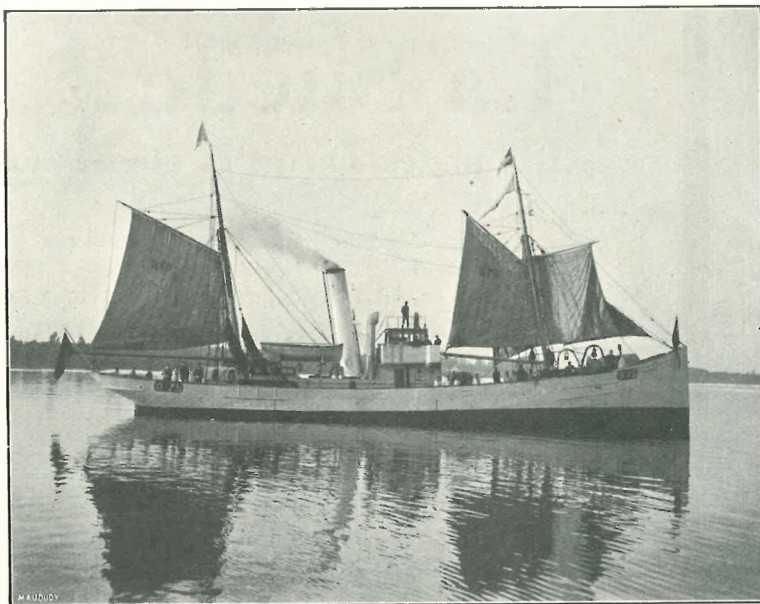
» Et si les ressources le permettent, nous étendrons
certainement l'hospitalité de « l'Ibis » aux orphelins de
tous les marins belges, heureux que nous serons de voir
l'œuvre ouverte à un milieu plus vaste.

» Actuellement, le problème du développement de notre
marine marchande occupe beaucoup l'opinion publique
en Belgique.

» Il n'est pas inutile de rappeler à ce propos que dans
tous les pays du monde, les populations de pêcheurs four-
nissent les meilleurs éléments du personnel marin et que,
par conséquent, sauvegarder les intérêts de la pêche, c'est
travailler aussi pour notre marine marchande.

» Mais l'œuvre serait incomplète, si après s'être occupé
des enfants, on négligeait les jeunes gens.

» Le bateau-école des pupilles de la pêche sera destiné
aux petits orphelins et il sera complété par des annexes



Annexe flottante : chalutier à vapeur, « Ibis V ».

navigantes qui reprendront les enfants quand ils auront
passé par l'apprentissage de mousse.

La Revue Belge d'Importation et d'Exportation

Téléphone : 642.66

H. VANDEPUT
DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE

Compte C. P. : 232.52

DIRECTION et ADMINISTRATION : 191, av. Richard-Neybergh, Bruxelles (2^e dist.)

A publié :

La Lettonie

144 pages, 3 hors-texte en couleurs. . . . Prix : 20 francs

L'Estonie

144 pages, 5 hors-texte en couleurs. . . . Prix : 40 francs

Bruxelles — Port Intérieur, Maritime et Fluvial

240 pages Prix : 40 francs

La Suède

188 pages, cartes et clichés en couleurs . . . Prix : 75 francs

Tous ces volumes renferment des illustrations
extrêmement nombreuses et fort bien finies ;
des aperçus instructifs dans tous les domaines
des Arts, de la Littérature, du Commerce,
de l'Industrie, du Tourisme, etc.

En préparation : LE DANEMARK

Pour tous renseignements, s'adresser à la Direction de la Revue

» On recueillera les orphelins à partir de six ans; jusqu'à cet âge ils bénéficient des crèches et des écoles gardiennes. Ils resteront sur le navire jusqu'à douze ans et y recevront

procurer les aptitudes et l'expérience indispensables au marin.

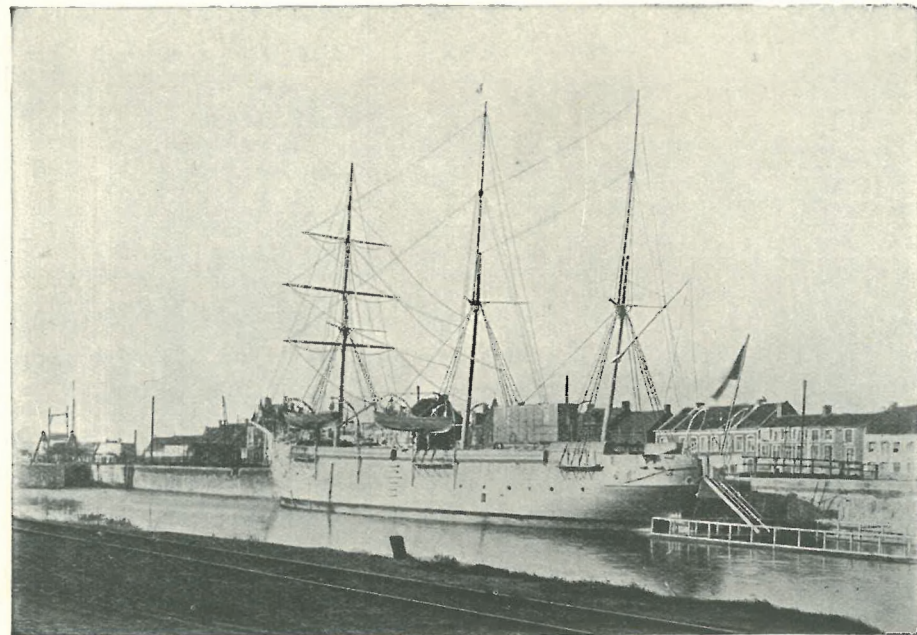
L'administration de l'orphelinat de l'Ibis ne pouvait être compliquée par la gérance d'un armement qui devait présenter inévitablement un caractère professionnel et commercial et il fut décidé par quelques généreux souscripteurs de fonder un organisme qui, tout en s'attachant à poursuivre l'étude du perfectionnement à apporter aux méthodes de pêche, fût destiné avant tout à parfaire l'éducation des enfants adoptés par l'institution.

Cet organisme qui prit la forme de société coopérative fut fondé à Bruxelles le 16 mai 1908.

Les sociétaires étaient au nombre de 24, soit : lieutenant général Jungbluth, MM. E. Solvay, R. Waroqué, E. Empain, A. Thys (colonel), A. Goffinet (baron), E. Coppée, R. Osterrieth, G. de Vinck (baron), A. Osterrieth, P. Osterrieth, E. Thys, Ch. Le Jeune, R. de Kerchove d'Exaerde (baron), L. de Hemptinne, A. Verbeke, G. Carels, A. Ruzette (baron), A. Le Jeune, O. Nottebohm, Alf. Grisar, A. Kreglinger, MM^{mes} V^e Osterrieth-Molls et de Bieberstein (baronne). M. le commandant A. Bultinck, de la marine de l'État, fut nommé administrateur gérant.

La société coopérative fit progressivement l'achat d'une flottille de bâtiments de pêche dont voici le relevé :

Ibis II, crevettier, bois, moteur; *Ibis III*, cotre, bois, moteur; *Ibis IV*, cotre, bois, moteur; *Ibis V*, goélette, acier, vapeur; *Ibis VI*, goélette, acier, vapeur; *Ibis VII*, haren-guier, acier, moteur; *Ibis VIII*, yole, acier, moteur (lacs africains).



Le stationnaire « Commandant Bultinck ».

l'instruction primaire et des notions pratiques d'enseignement primaire.

» A douze ans, ils quitteront le bateau-école. »

La constitution définitive de l'œuvre ayant été votée par acclamation, l'administration fut organisée sous la Haute Protection de S. A. R. Mst le Prince Albert de Belgique et la présidence d'honneur de MM. le ministre de l'Industrie et du Travail, Evence Coppée, Empain, E., Solvay, E., van Loo, A. (baron), Waroqué, R.; M. le bourgmestre d'Ostende fut nommé président du Comité central qui était composé des bourgmestres du littoral, des présidents de l'Association de la presse belge et de la chambre de commerce d'Ostende, de MM. Allo, N., Bouchery, A., Fredericq, A., Golder, A., Grisar, A., Hamman, A., Legrand, Ch., de Hemptinne, L., Kufferath (D^r), Le Jeune, Ch., Nyssens Hart, Pierrard, A., Schwenn, F., Valère Mabilie, Vanden Berg, Ch.

L'administration effective de l'œuvre fut confiée à MM. Edouard de Cuyper, A. Bultinck, J. Bauwens et L. Laroey.

La canonnière britannique *Albacore* fut acquise pour l'œuvre, baptisée du nom de *Ibis I*, aménagée en navire-école à Southampton et conduite à Ostende le 15 juillet 1906 où les premiers mousses orphelins de la mer furent embarqués le 6 août 1906.

A l'occasion de l'assemblée générale de 1908, le Haut Fondateur de l'œuvre exprima le désir de voir ses dirigeants s'attacher à poursuivre la tâche entreprise en réalisant la deuxième partie du programme de l'Ibis, soit la création d'annexes flottantes à bord desquelles les pupilles pussent, après avoir reçu une bonne instruction primaire, se soumettre à l'entraînement progressif susceptible de leur



Les nouveaux bâtiments de l'institution à Slykens-lez-Ostende.

Cette flottille que décima la guerre embarquait, par petits groupes, les mousses de l'école des pupilles âgés de plus de douze ans.

L'application à la colonie du perfectionnement des pêcheries belges ne pouvait laisser l'œuvre royale indifférente. Une première mission d'étude fut envoyée au Congo en 1910; elle était composée de MM. Goor, G., D'Hondt, G., Labbeke, E., Van Hyfte, A., et Schoolmeesters; elle effectua des essais de pêche dans le Bas-Congo, dans les lacs Moero, Tanganyka, Kisale, etc., et dans divers affluents du Congo.

Une nouvelle expédition, ayant pour but la pêche industrialisée dans les grands lacs de l'Est africain belge, fut dirigée vers le milieu de 1914, vers les lacs Moero, Kissalé et Tanganyka.

Le programme que s'était tracé l'œuvre royale dut être abandonné à la suite des événements de 1914, mais dès la fin de cette année cependant une station jetée hâtivement sur les rives du Moero et laissée sous la conduite du maître de pêche Van Hyfte approvisionnait en poisson sec jusqu'aux troupes belges et britanniques en campagne à la frontière rhodésienne.

L'œuvre royale qui avait, dès l'évacuation du territoire national, transporté ses pupilles et son matériel flottant à Milford Haven où elle continua pendant toute la durée de la guerre à exercer son action bienfaisante, se mit en devoir dès l'armistice d'apporter son aide à la reconstitution de l'industrie de

qu'ils seraient, autant que possible, issus de familles de pêcheurs.

L'institution disposait à ce moment de bâtiments provi-



Au réfectoire à bord du stationnaire.

soires qui avaient été temporairement aménagés lors de la rentrée des pupilles en Belgique après la guerre, mais qui ne pouvaient suffire en cas d'augmentation d'effectif; un bâtiment école tout à fait moderne et spécialement approprié à la formation de jeunes marins fut conséquemment construit par l'œuvre.

* * *

Les nouveaux bâtiments de l'Ibis comprennent : les sous-sols où sont installés les magasins à provision, la cuisine, la buanderie mécanique, la salle à manger du personnel, la salle des bains; au rez-de-chaussée se trouvent une cour de récréation, un vaste préau couvert, une bibliothèque, trois classes et un atelier de confection et de réparation de filets; le préau couvert sert de réfectoire, de salle de réunion et par une ingénieuse combinaison, de salle de gymnastique. L'étage comporte trois dortoirs avec porte-hamacs avec les lavoirs à eau courante et les chambres des gardiens-surveillants. Dans les combles se trouvent l'atelier du tailleur, les magasins d'habillement et de matériel. Partout circulent abondamment l'air et la lumière.

Le personnel de l'œuvre comprend un directeur, cinq instructeurs, trois instituteurs et un complément variable suivant le nombre des annexes navigantes en ligne de patrons, machinistes et pêcheurs. Ce personnel s'est toujours caractérisé par un profond dévouement à l'œuvre et répond admirablement à l'expression du désir que formulait à l'origine en ces termes généreux, l'auguste fondateur de l'œuvre : « Dans cette école flottante, nous établirons un régime paternel; il faut que l'on y soit heureux... »



Aux manœuvres.

la pêche belge ruinée par une longue et destructive occupation.

Au cours de l'année 1923, le Haut Protecteur de l'œuvre consentait, en présence de la diminution périlleuse du nombre des apprentis pêcheurs, à étendre l'admission à l'école des pupilles, aux enfants non-orphelins, à la condition toutefois

Le nombre des pupilles s'élève en moyenne à cent unités dont l'âge varie de sept ans à quinze ans. Ils sont prélevés en majeure partie dans la population maritime des communes du littoral et principalement à Ostende.

Le programme comporte les branches de l'instruction primaire; en outre, les instructeurs initient les pupilles à toutes les branches de la profession du pêcheur, telles que confection et réparation de voiles et filets, entretien des coques et gréement, matelotage, points, nœuds, épissures; des éléments de cosmographie, de navigation théorique et pratique, de magnétisme sont inculqués ultérieurement en même temps que la connaissance des trois langues : flamand, français et anglais. Dans les dernières années, la direction a introduit dans le programme la branche T. S. F.; d'autre part, un cours théorique et pratique de conduite, entretien et réparation des moteurs marins a été instauré afin de répondre à un besoin croissant de main-d'œuvre qualifiée dans ce domaine. Un grand nombre des pupilles s'initient sous la conduite de contre-maîtres experts au travail du fer et du bois.

Depuis la création du certificat d'études théorique d'élève patron à la pêche, les enfants qui ont atteint l'âge légal se présentent devant le jury officiel et obtiennent en grande majorité le document qui leur permettra, après un temps de navigation à la pêche donné et un examen purement pratique, d'exercer les fonctions de patron.

L'œuvre royale fournit ainsi annuellement à l'industrie de la pêche un contingent important d'éléments d'élite. Les armements accueillent en effet volontiers les jeunes gens qui, vers l'âge de quatorze à quinze ans, sont licenciés par l'Ibis qui continue cependant à s'occuper d'eux jusqu'à ce que leur avenir soit complètement assuré; l'accueil des armements trouve sa raison dans l'excellente préparation de ces

pupilles au métier de pêcheur. Le régime paternel de l'œuvre n'a en effet jamais eu comme effet de détourner l'enfant d'une profession dure et à certains égards ingrate parce que



Annexe flottante : chalutier à vapeur « Ibis VI ».

le séjour à bord des annexes navigantes par lequel se termine les années d'école du pupille de la pêche constitue l'utile transition entre la vie scolaire et l'existence prochaine. Peu de déchets se constatent et le rendement est particulièrement brillant dans les dernières années, au delà de 85 % de la population de l'école demeurant attaché à la pêche et une grosse part de l'excédent passant à la marine marchande ou dans les services maritimes de la colonie.

G. GOOR,

Administrateur-Secrétaire de l'Œuvre Royale.

